

GUIDE POUR L'ACQUISITION DE PRESTATIONS D'ÉTUDES

Forme de mise en concurrence recommandée

Mise en concurrence pour le choix d'un prestataire

Type de procédure recommandé

Sur invitation

Motif

La mise en concurrence pour le choix d'un prestataire est la forme de mise en concurrence appropriée, car la marge créative offerte par le projet est restreinte et l'entité adjudicatrice recherche le meilleur mandataire et non la meilleure solution.

Caractéristiques

Les pouvoirs publics ne sont autorisés à recourir à ce mode de passation que lorsque le volume du marché de prestations d'études se situe en dessous des valeurs seuils légales, à savoir 230 000 francs selon la LMP et 250 000 francs selon l'AIMP.

- Charge de travail faible à modérée
- anonyme

Règlement applicable

SIA 144

Pour en savoir plus

- [Mise en concurrence axée sur les prestations](#)
- [Mise en concurrence pour le choix d'un prestataire](#)